

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

REALISATION DU PARKING P+R DE LA GARE DES CLAIRIERES DE VERNEUIL ET REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL
COMMUNE DE VERNEUIL SUR SEINE - YVELINES

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE&OISE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Philippe Tautou - Président

RCS / SIRET

2	0	0	0	5	9	8	8	9	0	0	0	1	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41 a	Réalisation d'une aire de stationnement de 85 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'une aire de stationnement labellisée Parc Relais afin d'améliorer l'offre de stationnement au sein de la gare des Clairières de Verneuil.

Requalification des voies tous modes vers la gare des Clairières de Verneuil

4.2 Objectifs du projet

Avec l'arrivée du RER E sur le territoire, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine&Oise accompagne le projet en améliorant la desserte viaire vers cet équipement structurant.

La Communauté Urbaine propose donc:

- la réalisation d'une aire de stationnement de 85 places a pour but de limiter le stationnement illicite aux abords de la gare et ainsi apporter une offre complémentaire de stationnements avec l'arrivée du RER E EOLE,
- la requalification des voies permettant d'améliorer l'accès à la gare via tous les modes:
 - amélioration de la desserte pour les bus en aménageant deux quais donnant sur le parvis de la gare
 - amélioration de l'accès à la gare pour les piétons et les cyclistes
 - distinction des flux des véhicules particuliers et des autres modes de transports afin de limiter les conflits d'usages

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pour la requalification des espaces publics:

- Aménagement de cheminements Piétons
- Aménagement d'une voie Bus pour la dépose des usagers sur le parvis de la gare limitant ainsi le conflits avec les véhicules particuliers
- Aménagement de la circulation dédiée aux véhicules particuliers

Le projet tentera de réemployer les structures existantes

Pour l'aire de stationnement:

Les travaux nécessitent la réalisation d'une structure permettant l'accueil de véhicules légers. Le terrain sur lequel sera implanté l'aire de stationnement sera viabilisé afin d'y mettre en place :

- l'éclairage public
- la télésurveillance du site
- la télé opération à distance
- le contrôle des accès

Les eaux de pluie seront recueillies dans un collecteur qui se rejettera dans le réseau d'eaux pluviales situé à proximité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire de stationnement sera exploitée dans le cadre d'une DSP.

Les voies seront entretenues par les services techniques de la Communauté Urbaine

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'aire de stationnement est soumise à permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Aire de Stationnement:	2100 m ²
- largeur du projet	30 ml
- longueur du projet	70 ml
Requalification espaces publics:	
-Transformation d'un voie en voie bus : 100 ml * 6ml	600 m ²
- création d'un parvis de gare : 15 ml * 40 ml	600 m ²
- aménagement piétons autres : 200 ml	
- aménagement de voies existantes en voie d'accès aire de stationnement : 170 ml	

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

place de la Résistance
78480 Verneuil sur Seine

Coordonnées géographiques¹

Long. 1° 57' 18" E Lat. 48° 59' 31" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à ZNIEFF type 1: - 300 m de la Lande du bois de Verneuil - 800 m des Plans d'eau de Verneuil-Les Mureaux ZNIEFF type 2: proximité du Bois de Verneuil, voir annexe
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	altitude 30m environ
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non concerné - APB Le bout du Monde se situe à pres de 9,5 km du projet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non concerné
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non concerné - Parc Naturel Régional du Vexin Français à 1.5 km
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non concerné
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non concerné - - 5000 m du site patrimoniale remarquable d'Andresy - 4000 m du site patrimoniale remarquable de Boisemont
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non concerné- 800 m zones humides liés au Plan d'eau de Verneuil Les Mureaux

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non concerné
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non concerné
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non concerné
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non concerné
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non concerné 1300 m Rive droite de la Seine et ile de VAUX 2000 m Rives et Iles
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non concerné La zone Natura 2000 de Guerville se situe à 13 km du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non concerné 1500 m du pavillon d'Artois

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non concerné
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non concerné
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non concerné
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non concerné
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'aire de stationnement sera éclairée de façon à se conformer aux exigences d'Ile de France Mobilités en terme de circulation piétonnes. Toutefois, les appareils n'émettrons pas vers le ciel et auront une projection direct orientée vers le sol.</p> <p>De même pour la requalifications des espaces publics, les matériels et l'implantation seront conformes à la norme EN 13201 et se conformeront à l'arrêté du 28 décembre 2018.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné - requalification d'espaces publics et pas de loge exploitant pour le parking
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné - requalification d'espaces publics et pas de loge exploitant pour le parking
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné - projet assez distant de tout patrimoine aire de stationnement paysager
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non concerné requalification espaces publics existants

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Plan masse du projet
- carte de localisation du projet VS contexte environnemental (3)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Aubergenville

le,

5 mai 2020

Signature



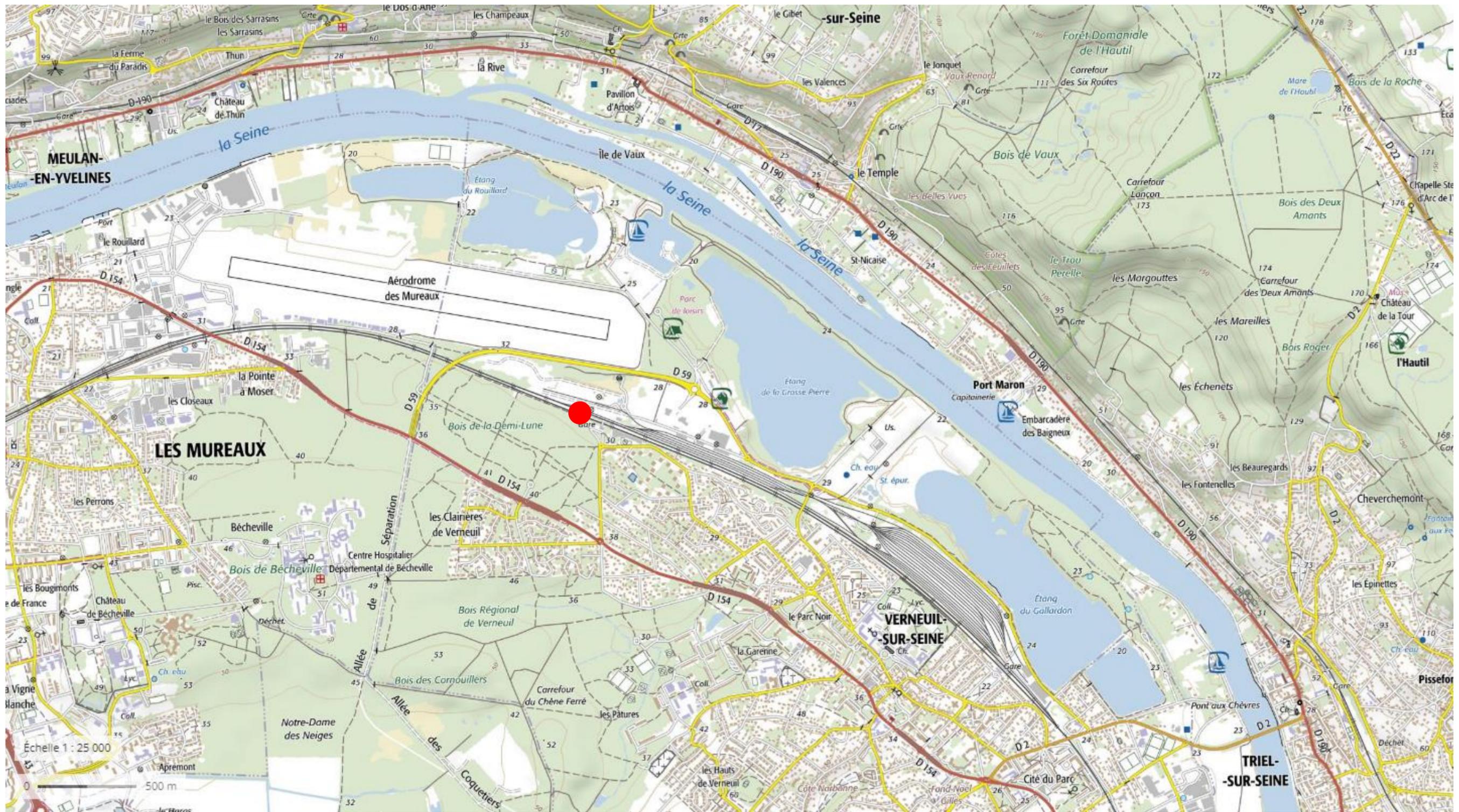
Requalification des espaces publics du Pole d'Echanges Multimodale de la Gare des Clairières de Verneuil **VERNEUIL SUR SEINE**

version 1 du 21 avril 2020



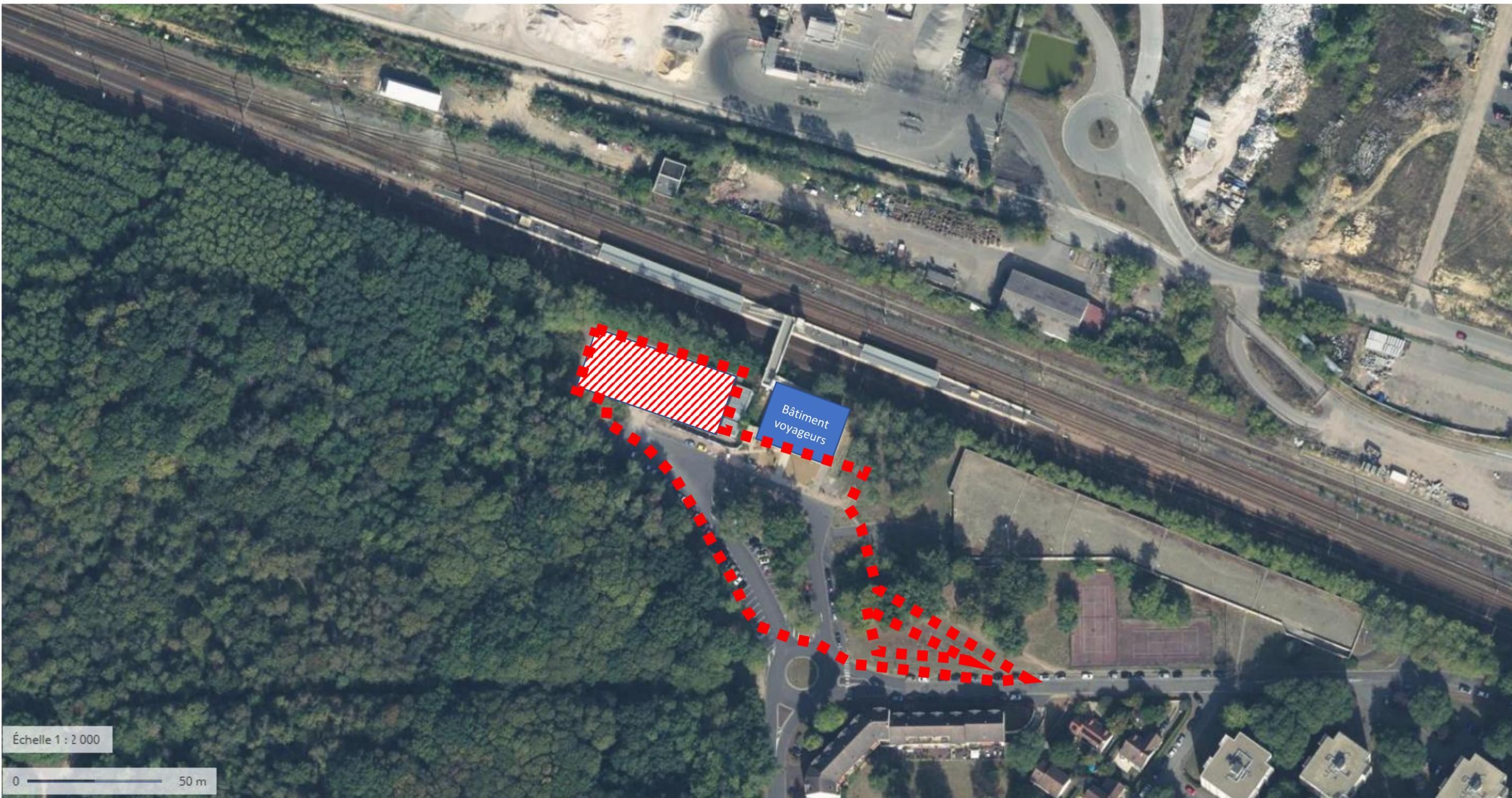
Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise
Immeuble Autoneum
Rue des Chevries
78410 Aubergenville

1	21/04/2020	Emission originale
Version	Date	Observations

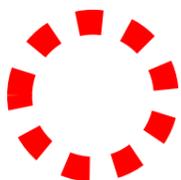


Implantation du projet

Requalification des espaces publics du Pole d'Echanges Multimodale de la Gare des Clairières de Verneuil – VERNEUIL SUR SEINE
Annexe 2 :Plan de situation

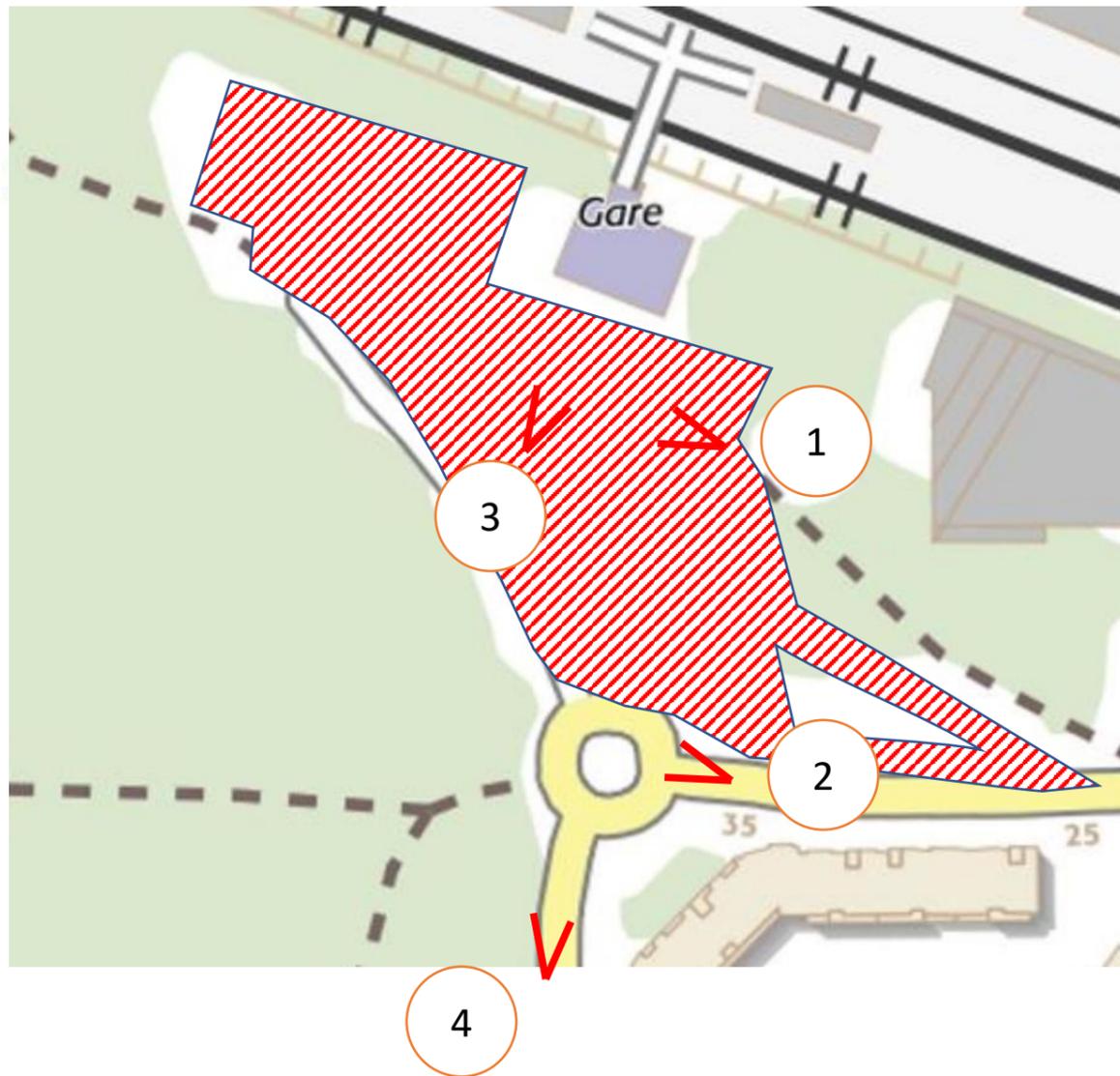


Parking P+R



Périmètre du projet du PEM

Requalification des espaces publics du Pole d'Echanges Multimodale de la Gare des Clairières de Verneuil – VERNEUIL SUR SEINE
Périmètre du projet



1



2



3



4



Zone concernée par l'examen au cas par cas

Requalification des espaces publics du Pole d'Echanges Multimodale de la Gare des Clairières de Verneuil – VERNEUIL SUR SEINE
Annexe 3 : Photos permettant de situer le projet dans son environnement proche et le paysage lointain

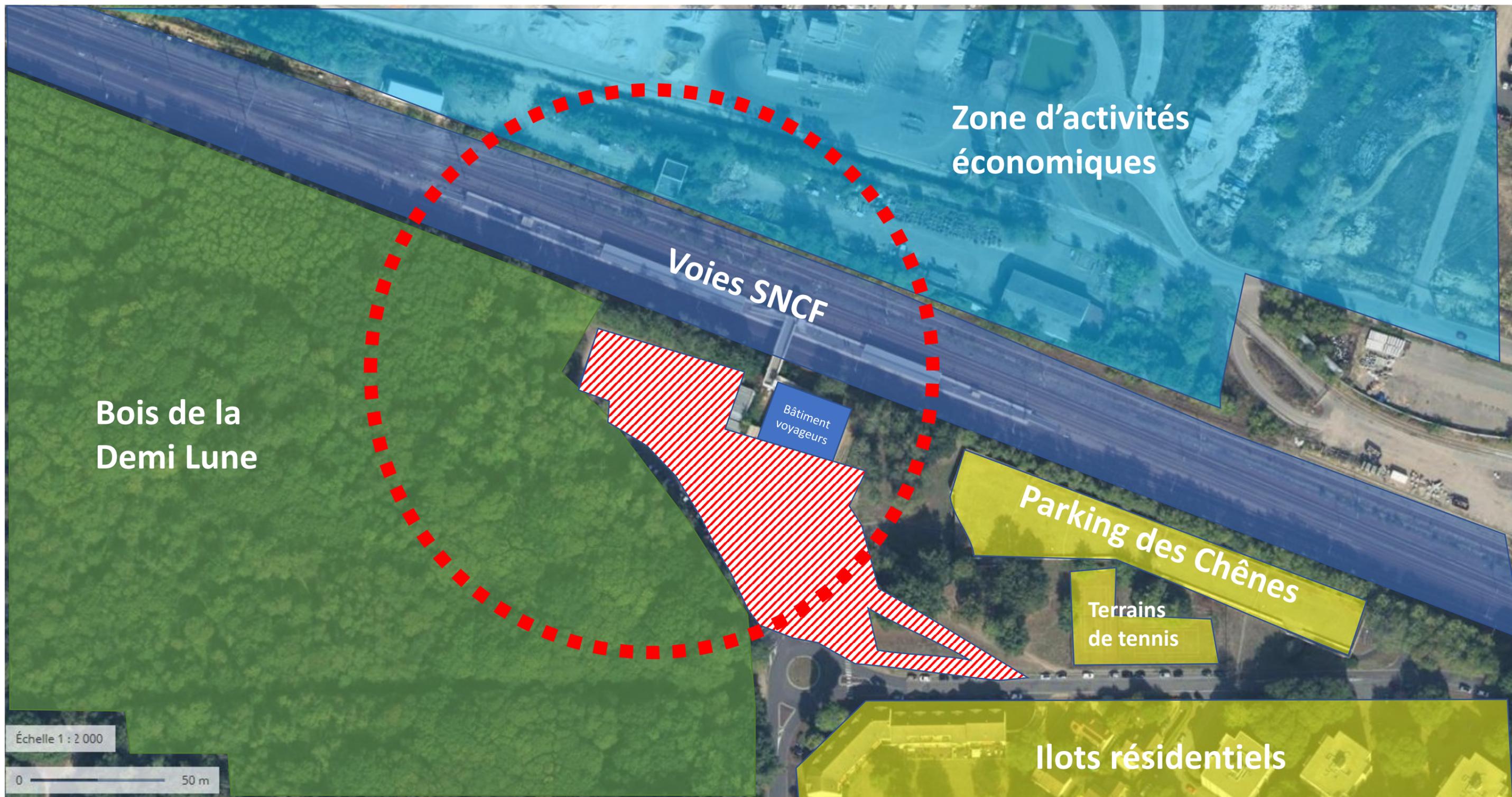
BOIS REGIONAL DE VERNEUIL

BÂTIMENT VOYAGEURS GARE SNCF

- LES ESPACES VERTS**
- Prairie fleurie / pelouse
 - Massif de vivaces
 - Couvres sol
 - Massifs arbustifs
- LES ARBRES**
- Arbres projet tige
 - Arbres projet cépée
 - Arbres conservés
 - ×
 Arbres abbatés
- LES REVETEMENTS**
- Enrobé voirie
 - Béton sablé
 - Béton voirie
 - Listel béton
 - Pas japonais béton
 - Sable stabilisé
- LES MOBILIERS**
- Bancs avec dossier
 - Assises monolithes pierre/béton
 - Corbeilles
 - Clous podotactiles
 - Arceaux vélo
 - Bande de guidage
 - Bande de guidage
- ECLAIRAGE**
- Mat de 6 mètres
 - Mat de 4 mètres
 - Borne lumineuse



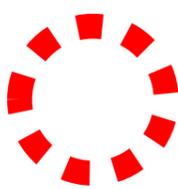
Requalification des espaces publics du Pole d'Echanges Multimodale de la Gare des Clairières de Verneuil – VERNEUIL SUR SEINE
 Annexe 4 : Plan masse du projet de requalification des espaces publics éch 1/500



Échelle 1 : 2 000
 0 ————— 50 m

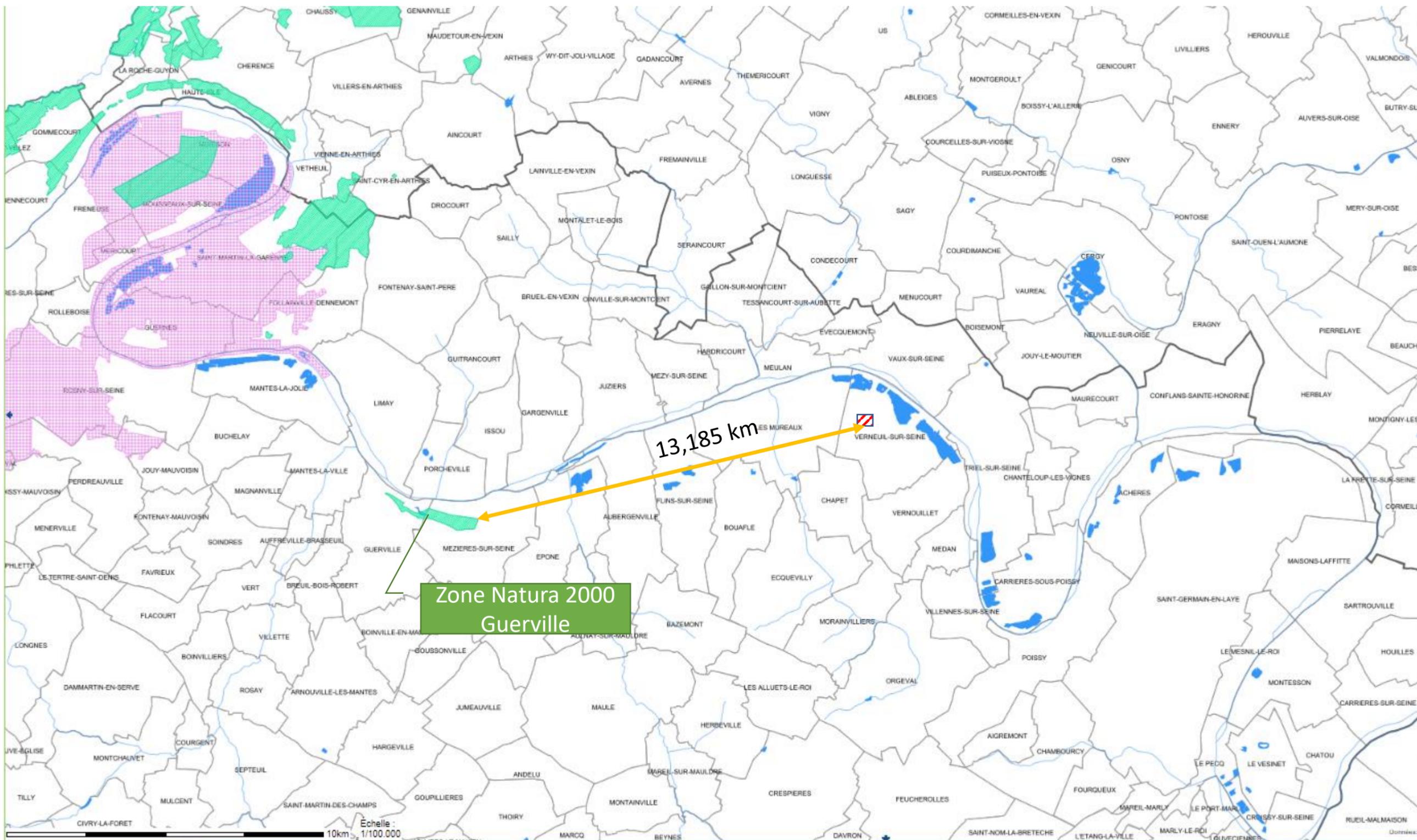


Zone concernée par l'examen au cas par cas



Zone de 100 m de rayon par rapport au projet

Requalification des espaces publics du Pole d'Echanges Multimodale de la Gare des Clairières de Verneuil – VERNEUIL SUR SEINE
Annexe 5 : Plan des abords du projet (100 mètres au minimum)



Source : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Nature_Paysage.map#



Zone concernée par l'examen au cas par cas

Requalification des espaces publics du Pole d'Echanges Multimodale de la Gare des Clairières de Verneuil – VERNEUIL SUR SEINE
Annexe 6 : Proximité Zone Natura 2000

**Requalification des espaces publics du Pole d'Echanges
Multimodale de la
Gare des Clairières de Verneuil – VERNEUIL SUR SEINE
Présentation sommaire du projet**

Le parti d'aménager

La gare des Clairières de Verneuil est implantée en lisière du massif forestier du même nom. Construite à la fin des années 1970, elle constitue aujourd'hui un véritable potentiel urbain de redéploiement des transports collectifs et d'aménagement d'espaces publics adaptés aux modes actifs.

Dans la continuité de la «Grande Histoire» de la vallée de la Seine et de son urbanisme de villégiature, il est question, aujourd'hui, de retrouver le lien qui unit les citadins au Grand paysage. Les pôles multimodaux tels que la gare des Clairières de Verneuil, présentent un site singulier soumis, en semaine, aux mouvements pendulaires des actifs et, en fin de semaine, ouvert à des pratiques de promenades et de découverte. Repenser le pôle multimodal de la gare des Clairières de Verneuil, revient à se replonger dans l'histoire qui unit les habitants à leur territoire.

C'est ainsi, qu'à la manière d'un véritable seuil entre ville et nature, nous proposons des aménagements paysagers et des espaces publics s'inspirant pleinement de la matérialité en place, mais également de l'ambiance générale induite par le couvert forestier.

Si, aujourd'hui, l'aménagement du quartier de la gare fait la part belle aux automobiles et aux surfaces minérales de la voirie, le projet de requalification des espaces publics vient, quant à lui, recréer une véritable séquence paysagère mettant en exergue un «sous-bois jardiné» traversé par une promenade menant au parvis de la gare. Une attention toute particulière est portée à la perméabilité des sols. Il s'agit aussi de retrouver la pleine terre forestière, dans un aménagement où les circulations sont facilitées et optimisées.

Afin de faciliter les flux, les géométries seront redessinées, améliorant ainsi l'accès aux bus, aux stationnements et à l'ensemble des espaces publics périphériques. Les arbres remarquables seront maintenus dans la majorité des cas et les arbres abattus feront l'objet de nouvelles plantations dont les essences seront directement issues de la palette végétale locale.

Enfin, afin de placer les piétons au centre de l'aménagement, une gamme de mobiliers urbains confortable est redéployée pour créer de véritables instants de rencontres et de pauses. Une attention toute particulière sera également portée à l'éclairage en lien avec les usages. L'aménagement, sera, de ce fait, respectueux de l'écosystème forestier en place, apportant des intensités lumineuses raisonnées et adaptées aux usagers et à l'environnement immédiat.

Les objectifs de la requalification

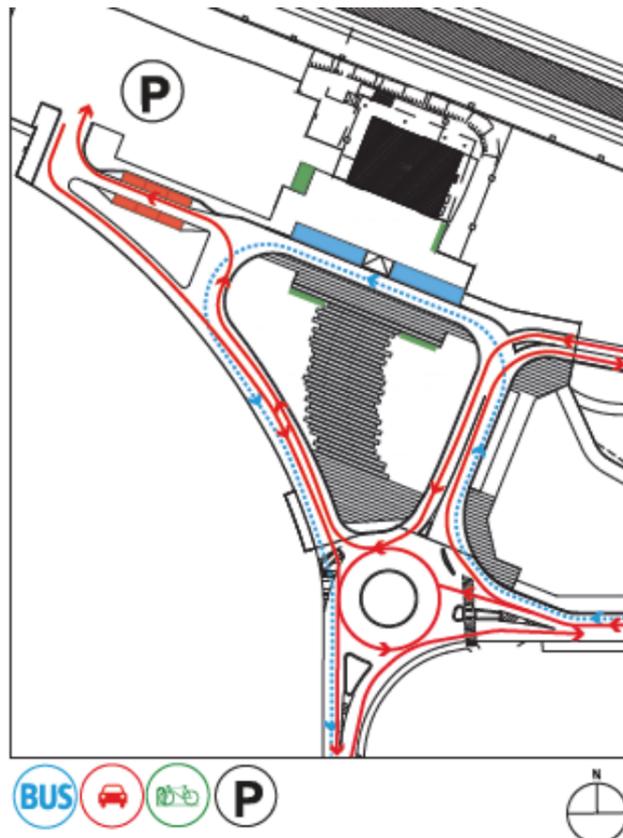
- Relier le quartier des Clairières de Verneuil à ses zones pavillonnaires et ses petits collectifs au pôle gare et au bâtiment voyageur par la matérialisation de cheminements piétons
- Développer des cheminements doux en adéquation avec le bois classé en lisière du site.
- Regrouper les fonctions de la gare routière afin de donner une lisibilité au site
- Donner une valeur de parvis à l'entrée du bâtiment voyageur, en rationalisant et en limitant les différents flux de circulation.
- Établir une connexion piétonne entre le P+R et la gare ferroviaire par une entrée/sortie piétonne au parking.

Le projet

Le projet prévoit de faciliter les continuités entre la gare et les quais de bus. De ce fait, les deux quais bus prévus à l'aménagement seront alignés en partie sud du parvis de la gare. D'une longueur de 16 mètres, ils seront dimensionnés pour s'adapter à des bus articulés de 18 mètres prévus à long terme.

Pour faciliter les continuités piétonnes, un franchissement de voirie sera matérialisé entre les deux quais et viendra s'inscrire dans la continuité des aménagements de l'îlot central.

Par l'aménagement des espaces publics au droit de la voie EST, du parvis de la gare et de l'îlot central, il s'agit de créer un réseau d'espaces publics où le piéton est entièrement sécurisé en multipliant les destinations en fonction des temporalités hebdomadaires.



Flux projetés

EXPLICATIONS DES FLUX PROJETES

BUS

Les bus arrivent par la voie du Gros Chêne, ils empruntent la voie EST dans un couloir mixte BUS/VL qui assure également la desserte du Parking des Trois Chênes. Les bus accostent sur deux quais en alignement au droit du parvis de la gare.

L'îlot centrale permet le retournement des bus qui poursuivent leur parcours sur l'avenue Marguerite Gilles.

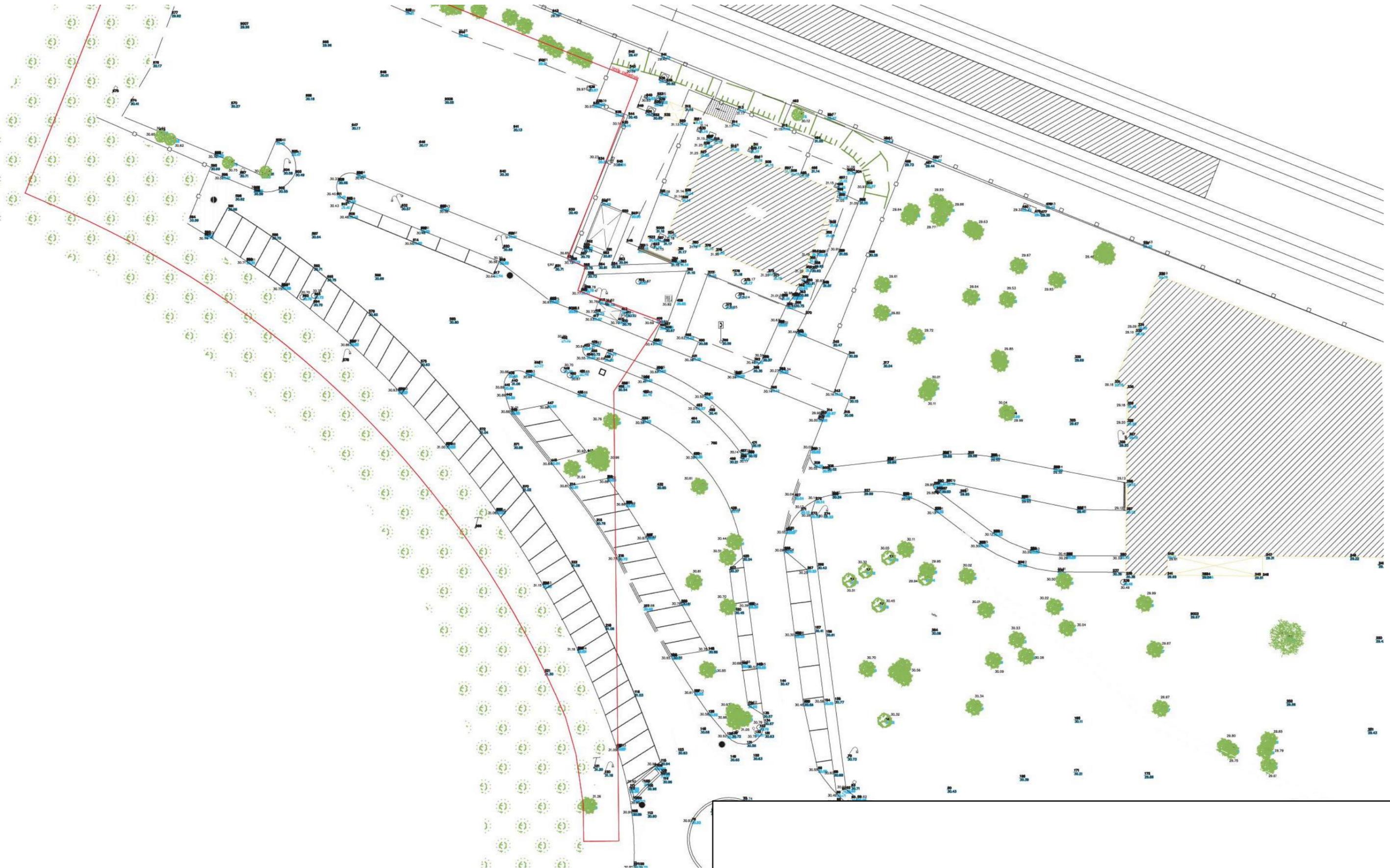
VEHICULES LEGERS

La voie EST ne peut être empruntée que par les utilisateurs du Parking des Trois Chênes. Aucun véhicule ne doit s'engager sur la voie qui dessert les quais bus.

L'accès au parking P+R (objet de l'examen au cas par cas), aux espaces de dépose des voyageurs ne se fait qu'à partir de la voie OUEST. Un îlot est aménagé au droit du parking de la gare, il permet le retournement des véhicules légers afin de retrouver l'avenue Marguerite Gilles

LES MODES ACTIFS

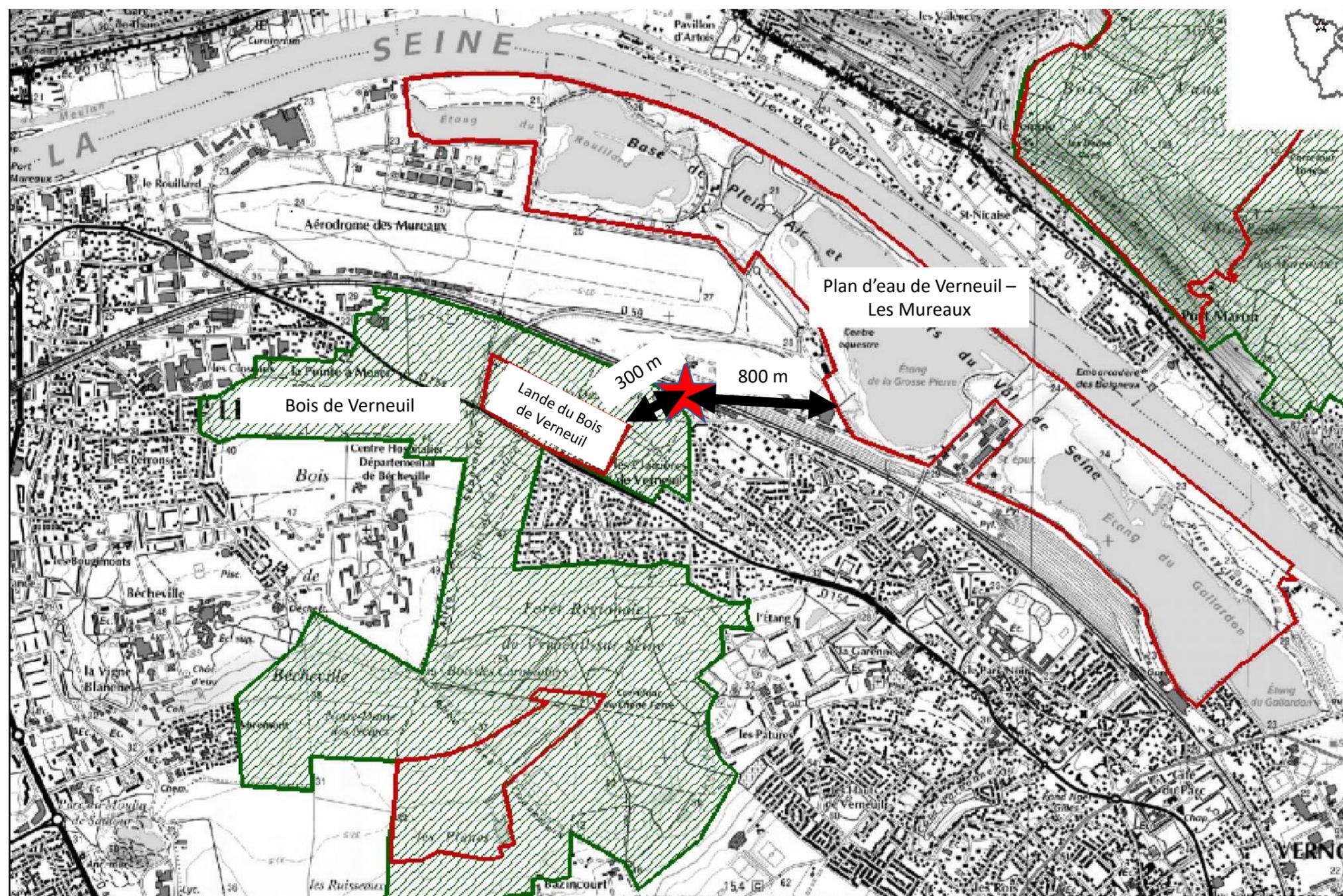
L'ensemble du périmètre de projet est soumis aux règles de priorité des zones de rencontres, la vitesse est limitée à 20 km/h. Les piétons et les cycles sont prioritaires. En plus de la consigne réalisée par la SNCF, 15 arceaux vélos sont répartis entre l'îlot central et le parvis.



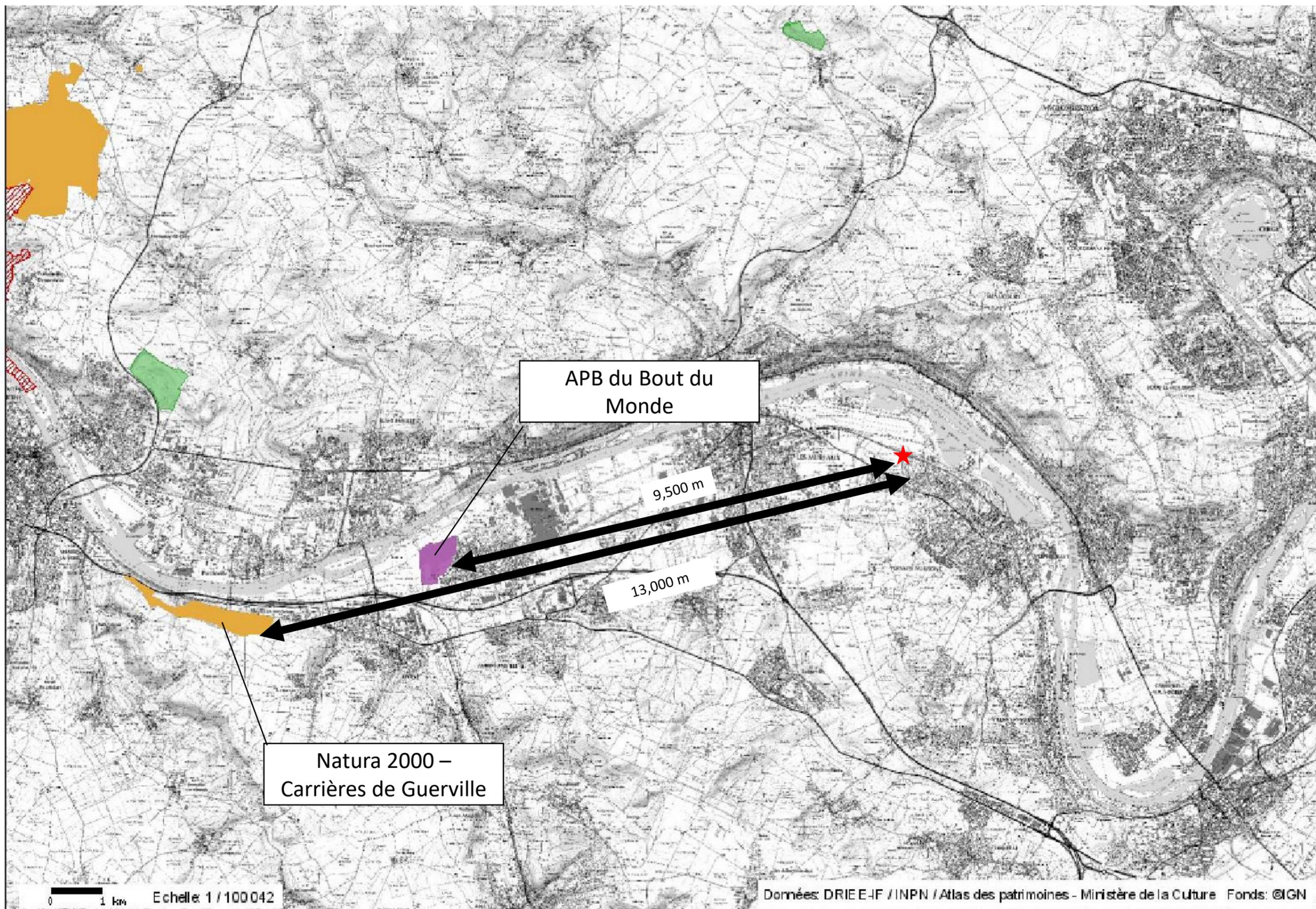
PEM des Clairières de Verneuil – VERNEUIL SUR SEINE
Relevé de Géomètre de l'existant éch 1/500



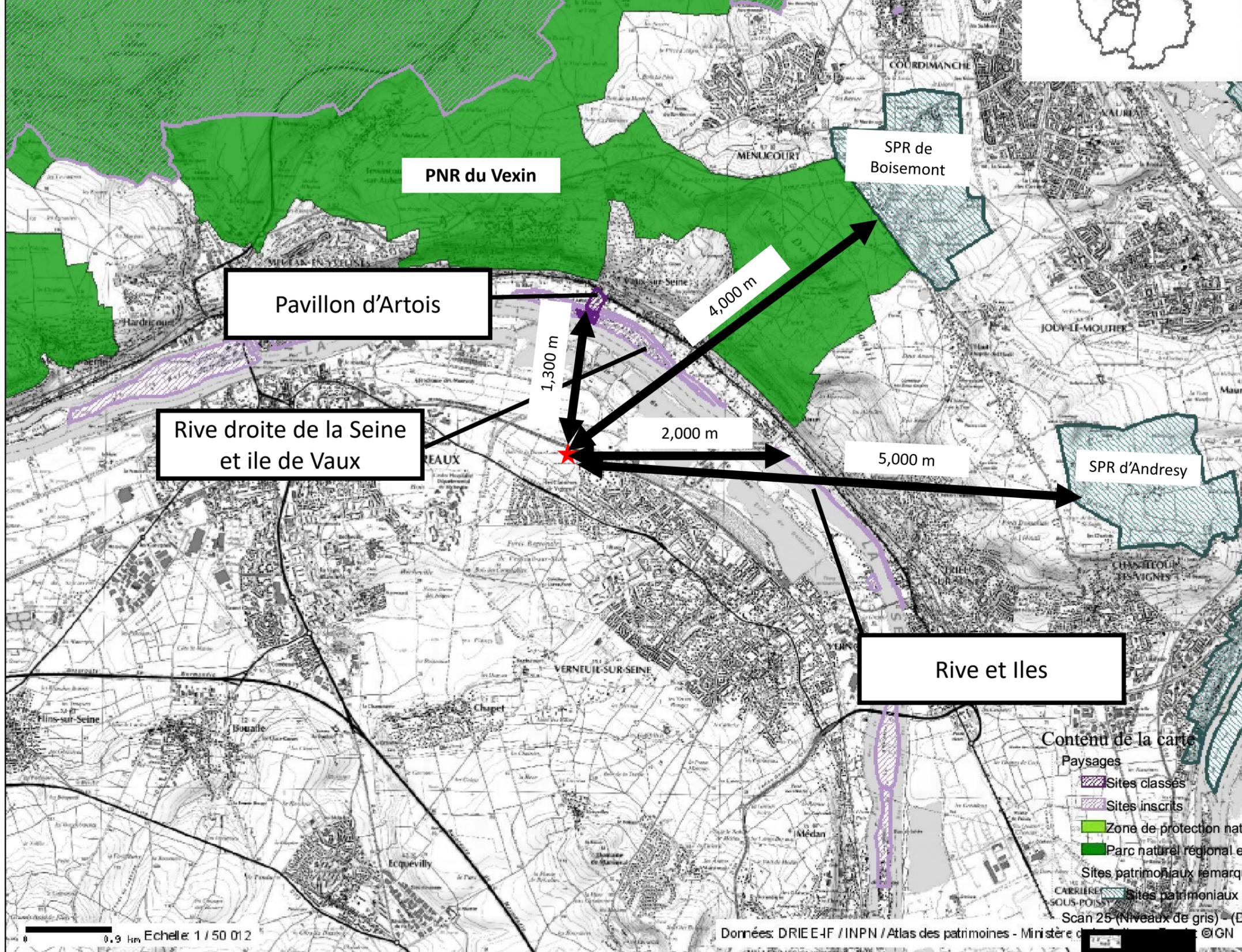
PEM des Clairières de Verneuil – VERNEUIL SUR SEINE
 Plan masse du projet de requalification des espaces publics
 éch 1/500



PEM des Clairières de Verneuil – VERNEUIL SUR SEINE
Localisation des ZNIEFF



PEM des Clairières de Verneuil – VERNEUIL SUR SEINE
Localisation réserves, biotopes et géotopes protégés



Tous droits réservés.

Document imprimé le 22 Avril 2020, serveur Géo- IDE carto V0.2, <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DRIEE IF.

PEM des Clairières de Verneuil – VERNEUIL SUR SEINE
 Localisation paysages